



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/01

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire et élection d'un nouvel adjoint

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ». Ainsi, par délibération N°DCM2025.09.24/02 en date du 24 septembre 2025, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre d'adjoints au Maire. Le tableau des adjoints est le suivant :

1ère adjointe	Sandrine BERGUERRE BUISSON
2ème adjoint	Claude THABUIS
3ème adjointe	Sylvie SERMONDADAZ
4ème adjointe	Saïda HADDOUR
5ème adjoint	Marc LOCATELLI
6ème adjointe	Corinne FAVRE-ROCHEX
7ème adjoint	Théo LOMBARD
8ème adjointe	Laurence POTIER-GABRION

Par courrier en date du 8 décembre 2025, réceptionné le même jour, Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville a accepté la démission de Monsieur Théo LOMBARD de son poste de 7^{ème} adjoint, rendant ainsi le poste vacant.

Suite à cette démission devenue définitive, le Conseil Municipal peut dès lors procéder soit à la suppression du poste d'adjoint devenu vacant, soit à l'élection d'un nouvel adjoint.

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, dès lors qu'il s'agit de procéder à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élection complémentaire préalable sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres.

Il sera proposé au conseil municipal de maintenir le poste d'adjoint, laissant ainsi à huit (8) le nombre d'adjoints, et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Pour procéder au remplacement du premier adjoint, le Conseil Municipal peut alors décider que celui-ci occupera le même rang que la personne qu'il remplace, en application des dispositions de l'article L. 2122-7-2 alinéa 4 du CGCT :

" Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. "

Vu les articles L.2122-2, L.2122-7-2 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2025 relative au nombre d'adjoints au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville en date du 8 décembre 2025 acceptant la démission de Monsieur Théo LOMBARD de ses fonctions d'adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix « POUR », 8 voix « CONTRE » (P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET par procuration, Nicole RANNARD par procuration, T. BETHAZ, I. BELIN REGARD, Zekai YAVUZES par procuration)^o **et 5 « ABSTENTIONS »** (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, N. ORSIER, JF. VILLER, M. FISCHER par procuration) :

- **MAINTIENT** à huit le nombre d'adjoints ;
- **DECIDE** que l'adjoint nouvellement élu occupera le même rang que l'adjoint dont le poste est devenu vacant, à savoir le poste de septième adjoint,
- **DECIDE** de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur Théo LOMBARD,

Le Conseil Municipal, procède ensuite à l'élection de l'adjoint.

Monsieur le Maire lance l'appel à candidature. Il propose la candidature de Monsieur Sébastien COTTET.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de voix obtenues par Monsieur COTTET : 18
- Nombre d'abstentions : 14

Le Conseil Municipal, par 18voix « POUR » et 14 « ABSTENTIONS » (P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET par procuration, Nicole RANNARD par procuration, T. BETHAZ, I. BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD Zekai YAVUZES par procuration, Y. MINO, B. CHAMBOURDON, N. ORSIER, JF. VILLER, M. FISCHER par procuration):

- **ELIT** Monsieur Sébastien COTTET au poste de septième adjoint.
- **DIT** que le tableau des adjoints est désormais le suivant :

1ère adjointe	Sandrine BERGUERRE BUISSON
2ème adjoint	Claude THABUIS
3ème adjointe	Sylvie SERMONDADAZ
4ème adjointe	Saïda HADDOUR
5ème adjoint	Marc LOCATELLI
6ème adjointe	Corinne FAVRE-ROCHEX
7ème adjoint	Sébastien COTTET
8ème adjointe	Laurence POTIER-GABRION

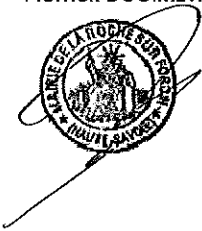
- **DIT** que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en conséquence.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1217-01-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025